

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA FIACAT 2017





© CICR

FIACAT

96 boulevard de la libération
94300 Vincennes - France
Tél : +33 (0)1 58 64 10 47
www.fiacat.org
fiacat@fiacat.org

REPRÉSENTATION DE LA FIACAT AUPRÈS DE L'ONU

c/o CICG
1 rue de Varembe
1202 Genève - Suisse
Tél : +41 787 499 328
E-mail : fiacat.onu@fiacat.org

REPRÉSENTATION DE LA FIACAT AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

c/o ACAT Belgique
Rue Brogniez, 44
1070 Bruxelles - Belgique
Tél : +32 470 92 85 10
Email : fiacat.europe@fiacat.org



La Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

LA FIACAT REPRÉSENTE SES MEMBRES AUPRÈS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX

Elle bénéficie du Statut consultatif auprès des Nations Unies (ONU), du Statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et du Statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). La FIACAT est également accréditée auprès des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements. La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits de l'homme, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant les États à abolir cette disposition dans leur législation.

Pour être encore mieux entendue, la FIACAT est membre-fondateur de plusieurs collectifs d'action, notamment la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP), la Coalition internationale contre les disparitions forcées (ICAED) et le Human Rights and Democracy Network (HRDN).

LA FIACAT RENFORCE LES CAPACITÉS DE SON RÉSEAU DE TRENTE ACAT

La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des acteurs de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international.

LA FIACAT, UN RÉSEAU INDÉPENDANT DE CHRÉTIENS UNIS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE ET DE LA PEINE DE MORT

La FIACAT a pour mission de sensibiliser les Églises et les organisations chrétiennes à la torture et à la problématique de la peine de mort et de les convaincre d'agir pour leur abolition.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA FIACAT :



FACEBOOK.COM/FIACAT



TWITTER/FIACAT_ORG

- ACCOMPAGNEMENT -

DES ACAT DEVANT LES INSTANCES INTERNATIONALES

16	Accompagnement de 16 ACAT devant les instances internationales
8	Formation de 8 ACAT sur les mécanismes onusiens et la possibilité d'action de la société civile en vue de la soumission de rapports aux Nations Unies
10	Accompagnement à Genève de 10 ACAT dans leur plaidoyer devant les Nations Unies
6	Participation de 6 ACAT aux 61 ^{ème} et 62 ^{ème} sessions de la CADHP
15	Rédaction de 15 rapports alternatifs auprès des instances internationales

55

- ABOLITION -

DE LA PEINE DE MORT

Madagascar a ratifié le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant l'abolition définitive de la peine de mort le 21 septembre 2017

MADAGASCAR

La République centrafricaine s'est engagée à abolir la peine de mort

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le Niger, Madagascar et le Tchad se sont engagés à soutenir le projet de protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples prévoyant l'abolition de la peine de mort en Afrique

NIGER ET TCHAD

298

270	Avec le soutien de la FIACAT, plus de 270 personnes sont sensibilisées pour lutter pour l'abolition de la peine de mort grâce aux événements organisés par 9 ACAT africaines
28	28 faiseurs d'opinion ont été sensibilisés pour l'abolition de la peine de mort en République centrafricaine

- LUTTER CONTRE -

LA DÉTENTION PRÉVENTIVE ABUSIVE

INTERVENTION DANS 4 PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

80 bénévoles ACAT et 120 membres du personnel pénitentiaire et judiciaire formés au respect des garanties judiciaires	200
14 établissements pénitentiaires visités chaque mois par les membres ACAT	14
La République du Congo et la République de Côte d'Ivoire ont adopté une circulaire portant respect des règles édictées en matière de détention préventive	2
1653 détenus accompagnés dans leur parcours judiciaire en RDC et en Côte d'Ivoire	1653

1869

- RENFORCEMENT -

DES CAPACITÉS DES ACAT

Formation de 8 ACAT au montage de projet et/ou à la gestion administrative et financière d'un projet, soit 65 bénévoles des ACAT	65
Atelier avec 25 membres des ACAT européennes	25

90

- CAMPAGNES -

DE LA FIACAT AVEC LES ACAT

4 campagnes de soutien aux ACAT (Burundi, RDC, Madagascar et Togo)	4
1 campagne thématique avec les ACAT européennes en faveur des mineurs migrants non accompagnés arrivés en Europe	1

5



« LA FIACAT A 30 ANS. QUE DE CHEMIN PARCOURU ! »

Née en 1987, la FIACAT a aujourd'hui trente ans révolus. Que d'espérance entretenue dans la patience du temps pour sa construction, sa consolidation et sa pérennisation !

Au plan quantitatif, la FIACAT fédère un réseau consolidé d'environ 30 ACAT nationales réparties sur quatre continents et de nouveaux membres pointent à l'horizon. Cette progression est une interpellation de la FIACAT à plus de responsabilité : celle spécifique de jouer un rôle croissant dans la lutte pour l'abolition de la torture, des mauvais traitements et de la peine de mort et, celle générale d'être une actrice légitime pour la promotion, la défense et le respect de la dignité et les droits de l'homme dans le monde.

Au plan qualitatif, la FIACAT développe une expertise qui est de plus en plus reconnue. En effet, elle a fait l'objet de plusieurs sollicitations au cours de l'année 2017 que ce soit de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne ou des Nations Unies. La régularité et la qualité des rapports de la FIACAT en collaboration avec ses membres renforcent la visibilité et la crédibilité de la FIACAT et de son réseau.

Cependant, nous le savons, des défis importants restent à relever pour répondre aux exigences de professionnalisme, de crédibilité et de légitimité. Nous pouvons en citer quelques-uns :

- le défi de la gouvernance démocratique nécessaire pour le respect, la restructuration, la modernisation et l'adaptation du mode de gouvernance des ACAT ;
- le défi de la transparence et de la redevabilité dans la gestion des ressources financières, humaines et matérielles ;
- le défi du renforcement des capacités des bénévoles afin qu'ils soient plus engagés et plus efficaces dans leurs interventions ;
- le défi de la professionnalisation pour plus d'efficacité et de crédibilité ;
- le défi de la mobilisation des ressources afin de disposer de moyens d'actions efficaces ;
- le défi de la communication pour une plus grande visibilité des actions du réseau ;
- le défi du rajeunissement des membres et de la relève au niveau des instances dirigeantes.

Au cours de cette année, nous allons donc marquer un arrêt sur les 30 ans de la FIACAT. Les anciens disent chez nous : « Celui qui ne sait pas d'où il vient, ne sait pas où il va ». Le Conseil international d'Abidjan du 11 au 13 avril 2018 nous donnera l'occasion de nous retrouver autour de notre riche passé afin de bien apprécier notre présent et mettre le cap sur l'avenir.

Paul ANGAMAN
président de la FIACAT

PRÉSENTATION DE LA FIACAT	1
LA FIACAT EN CHIFFRES	2
LE MOT DU PRÉSIDENT	4
I. LUTTE CONTRE LA TORTURE	6
A. Le programme DPA : La FIACAT et son engagement pour le respect des garanties judiciaires	6
B. Plaidoyer auprès des instances internationales et régionales	8
FOCUS PAYS - TORTURE	10
II. CONTRIBUER À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT	12
A. Journée mondiale contre la peine de mort : Un retour de la peine de mort en Europe : menace réelle ou fiction populiste	12
B. Journée mondiale contre la peine de mort : le Pape s'engage à supprimer toute référence à la peine de mort du Catéchisme de l'Église catholique	12
C. Panel sur la peine de mort en Afrique lors de la 60 ^e session ordinaire de la CADHP	13
FOCUS PAYS - PEINE DE MORT	14
III. SOUTIEN AUX ACAT	16
A. Campagne en faveur de Germain Rukuki	16
B. L'ACAT RCA se professionnalise sur la gestion de projets	16
C. Renforcement des capacités des ACAT Niger, Mali et Burkina Faso	17
D. Rencontre des ACAT européennes	17
FINANCES	18
ÉQUIPE	20
RÉSEAU DES ACAT	21

I. LUTTE CONTRE LA TORTURE

A. LE PROGRAMME DPA : LA FIACAT S'ENGAGE POUR LE RESPECT DES GARANTIES JUDICIAIRES

CONTEXTE DU PROJET

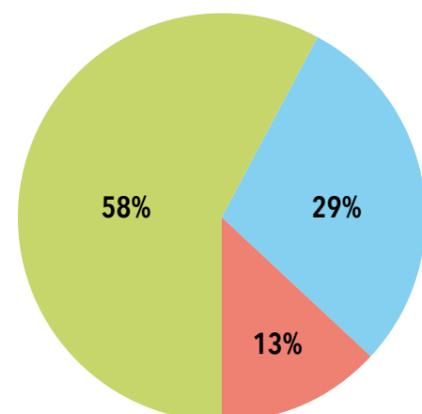
La détention préventive est l'enfermement d'une personne en attente de jugement. Elle constitue une atteinte à la présomption d'innocence et est considérée comme abusive lorsque les règles qui l'encadrent ne sont pas respectées. La détention préventive abusive (DPA) est un phénomène récurrent, notamment en Afrique dans les pays ciblés par le programme. Elle contribue à la surpopulation carcérale, impacte les conditions de détention et a des incidences socio-économiques

sur les prévenus et leurs proches. Pour lutter contre cette mesure, appliquée comme un principe et non plus comme une exception, la FIACAT et les ACAT mènent depuis 2014 le programme DPA. En 2017, la FIACAT a pérennisé son programme en Côte d'Ivoire (10 prisons) et en République démocratique du Congo (1 prison), et a développé son action au Congo Brazzaville (2 prisons) et à Madagascar (1 prison).

ASSISTER LES OUBLIÉS DE LA JUSTICE

Le projet vise à réduire le nombre de cas de DPA par la formation du personnel judiciaire et pénitentiaire et de la société civile, les visites des prisons-cibles, l'identification des cas de DPA et leur suivi par des avocats référents jusqu'à leur libération provisoire ou définitive ou leur

condamnation. En 2017, le projet, initié en 2014 et étendu à 10 prisons en Côte d'Ivoire et poursuivi également en République démocratique du Congo auprès de la prison centrale de Kinshasa « *Makala* » a permis d'obtenir les résultats suivants :

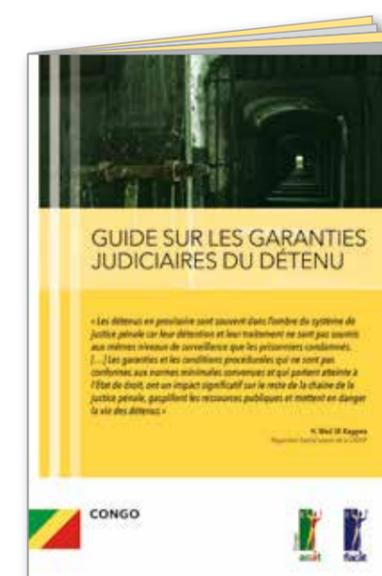
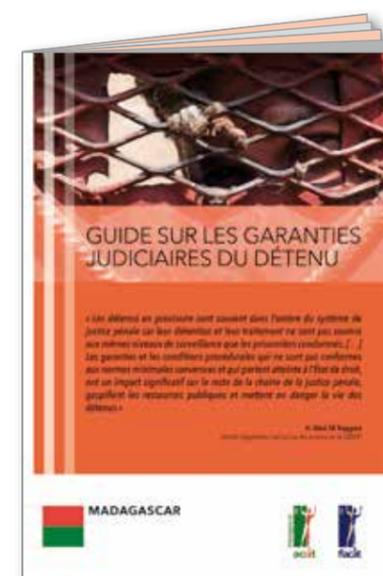


1653 CAS DE DÉTENTION ABUSIVE IDENTIFIÉS :

- 956 décisions de justices obtenues
- 485 dossiers fixés devant les tribunaux pour un début d'instruction
- 212 dossiers restants accompagnés par des avocats

À Madagascar et au Congo Brazzaville, la FIACAT et les ACAT ont pu renforcer les capacités de respectivement 41 et 47 membres de la société civile, de l'administration judiciaire et de l'administration pénitentiaire sur les garanties

judiciaires entourant la détention préventive. Ces formations se sont conclues par l'élaboration par tous les participants d'un guide sur le respect des garanties judiciaires du détenu.



FORMATIONS EN GESTION DES PROJETS AUX ACAT DÉVELOPPANT UN PROJET AVEC LA FIACAT

Pour renforcer les capacités des membres ACAT, les coordinateurs de projet de chaque ACAT participent à une formation étendue sur la gestion administrative et financière du projet. En utilisant le guide « *Procédures de gestion des projets FIACAT - ACAT* » élaboré par la FIACAT, la chargée de mission administrative et financière de la FIACAT et les coordinateurs des projets travaillent conjointement à la mise en place des procédures de reporting financier, à l'établissement des outils

de gestion adaptés pour le suivi financier et à la création de modèles pour la documentation comptable. La chargée de mission administrative et financière accompagne les coordinateurs ACAT, en étroite collaboration, tout au long du projet. Les coordinateurs des projets effectuent une mise à jour des outils de gestion en temps réel permettant un véritable suivi des projets depuis le siège de la FIACAT.

B. PLAIDOYER AUPRÈS DES INSTANCES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP) : DÉPÉNALISATION DES DÉLITS MINEURS

En 2017, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté des « *Principes régissant la requalification et la dépénalisation des infractions mineures en Afrique* ». La FIACAT a participé à la rédaction de ces principes ; elle a incité la CADHP à recommander aux États de dépénaliser les infractions passibles de 6 mois d'emprisonnement ou moins, de faciliter la médiation pénale pour les délits mineurs et de

mettre en place des travaux d'intérêt général (TIG) comme alternative à l'emprisonnement. En effet, le délinquant qui effectue des TIG n'encombre pas les prisons, n'est pas en relation avec les délinquants dangereux qui sont incarcérés et est donc moins susceptible de récidiver. De plus, son travail peut lui permettre de se former ou de rencontrer des employeurs potentiels, ce qui facilitera fortement sa réinsertion dans la société.

DIALOGUE UNION EUROPÉENNE (UE) - UNION AFRICAINE (UA) : LE SÉMINAIRE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE L'UE ET DE L'UA, OCTOBRE 2017

La lutte contre la torture, un combat au cœur de l'actualité auprès des institutions européennes et africaines.

La FIACAT a pris part au séminaire conjoint UA-UE de la société civile qui a eu lieu les 27 et 28 octobre à Banjul, Gambie. Ce séminaire a réuni des représentants de la société civile européenne et africaine afin d'aborder la question de la lutte contre la torture dans les priorités des institutions de l'UE et de l'UA, et dans leurs relations inter-institutionnelles.

La FIACAT s'est particulièrement impliquée dans cet événement, tant sur le programme

et l'animation de ce séminaire que sur le suivi des recommandations formulées. À l'issue de deux jours de discussions, les organisations de la société civile ont en effet élaboré des recommandations à l'attention de l'UE et de l'UA portant sur la prévention et l'interdiction absolue de la torture, la réhabilitation des victimes et la lutte contre l'impunité. Ces recommandations ont été présentées en marge du dialogue auprès du représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme et auprès de la Commissaire aux affaires politiques de l'UA.

CAMPAGNE DU 10 DÉCEMBRE SUR LA SITUATION DES MINEURS MIGRANTS NON-ACCOMPAGNÉS EN EUROPE

Les ACAT européennes et la FIACAT ont mené à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme une campagne centrée sur la situation des mineurs migrants non-accompagnés qui viennent en Europe. Le bureau de la FIACAT à Bruxelles

s'est fait le relais, auprès des institutions de l'UE, du Conseil de l'Europe et des représentations permanentes nationales, du plaidoyer des ACAT auprès de leurs autorités nationales.



SE. Mme Minata Samate Cessouma et Stavros Lambrinidis

LA BONNE ADMINISTRATION DE LA JUSTICE AU TOGO
L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU) COMME
SOUTIEN À L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE

Suite au deuxième passage du Togo à l'EPU en octobre 2016, le Centre Catholique International de Genève (CCIG) et la FIACAT, en partenariat avec l'ACAT Togo, ont mis en place un projet de suivi des recommandations. Dans le cadre de ce projet, une formation a été dispensée à des représentants de la société civile togolaise pour qu'elle soit en capacité de faire ce suivi et qu'elle puisse faire le lien avec les autres mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme. Suite à cette formation, trois représentants d'organisations de la société civile togolaise ont participé à une mission de plaidoyer et à un événement parallèle à Genève sur le thème « *De la vindicte populaire à la surpopulation carcérale : l'importance d'une*

bonne administration de la justice au Togo ». Enfin, pour une plus large diffusion et appropriation des recommandations de l'EPU, un livret de traduction des recommandations en trois langues nationales accompagné de vignettes explicatives a été élaboré. Ce projet a également été l'occasion pour la FIACAT et l'ACAT Togo d'effectuer un plaidoyer, à Lomé et à Genève, pour la mise en place d'un Mécanisme national de prévention de la torture conforme aux principes de Paris et aux dispositions du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifié par le Togo en 2008. Cette question toujours d'actualité fera l'objet d'un suivi particulier de la FIACAT en 2018.



LA DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION DES DROITS DE
L'HOMME EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)
AU CŒUR DU PLAIDOYER INTERNATIONAL

Depuis fin 2015, une crise politique liée au report de l'élection présidentielle et au maintien au pouvoir du Président Joseph Kabila sévit en RDC. Cette crise a eu des conséquences désastreuses sur la situation des droits de l'homme dans le pays et particulièrement dans la région du Kasai où un conflit coutumier est également apparu. Face à cette situation, la FIACAT et l'ACAT RDC se sont fortement mobilisées pour attirer l'attention de la communauté internationale et des autorités nationales sur les violations massives des droits de l'homme en train d'être commises. Au-delà d'un

important plaidoyer dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la FIACAT a formé plusieurs membres de l'ACAT RDC pour la soumission d'un rapport alternatif au Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Dans le cadre de cet examen, un représentant de l'antenne Kasai de l'ACAT RDC s'est rendu à Genève pour s'entretenir avec les experts du Comité et avec plusieurs missions permanentes auprès des Nations Unies pour leur faire part de la réalité de la situation au Kasai.

L'ITALIE INCRIMINE
LA TORTURE, MAIS DE MANIÈRE
INSATISFAISANTE

33 ans après avoir ratifié la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et suite à un long plaidoyer des organisations de la société civile dont la FIACAT et l'ACAT Italie, l'Italie a finalement incriminé la torture dans son Code pénal le 5 juillet 2017. Cependant, cette définition n'est pas satisfaisante sur plusieurs points.

La FIACAT et l'ACAT Italie se sont mobilisées lors de l'examen de l'Italie par le Comité des droits de l'homme et par le Comité contre la torture pour faire part de leurs préoccupations à cet égard. Ces rencontres ont également été l'opportunité d'aborder les problématiques liées au traitement des migrants et des demandeurs d'asile et les conditions de détention dans le pays.

II. CONTRIBUER À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT : UN RETOUR DE LA PEINE DE MORT EN EUROPE : MENACE RÉELLE OU FICTION POPULISTE

Le Conseil de l'Europe fêtait cette année 20 ans sans exécution capitale dans aucun de ses États membres. Cependant, la menace d'un retour de la peine de mort n'est jamais loin, surtout en ces temps où l'Europe est confrontée à un nombre important de crises. Ces crises ont fait resurgir des discours de haine, populistes et ultra-sécuritaires, certains appelant à un retour de la peine de mort. Face à ces discours, la FIACAT et la Conférence des OING du Conseil de l'Europe ont organisé une Table ronde sur le thème « *Un retour de la peine de mort en Europe : menace réelle ou fiction populiste* » à l'occasion de la

journée mondiale contre la peine de mort. Cet événement a réuni des représentants des États membres et observateurs, des universitaires, des représentants de la société civile et plusieurs représentants du Conseil de l'Europe, dont son Secrétaire général, M. Thorbjørn Jagland. Cet événement, dans lequel la FIACAT a joué un rôle pilote, a permis de placer cette question au cœur du travail du Conseil de l'Europe et d'impliquer davantage ses États membres.

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT : LE PAPE S'ENGAGE À SUPPRIMER TOUTE RÉFÉRENCE À LA PEINE DE MORT DU CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le Pape François a souhaité, le 11 octobre, dissiper les dernières ambiguïtés du Catéchisme de l'Église catholique au sujet de la peine de mort et se prononcer en faveur de son abolition. Si la parole des papes, depuis Jean-Paul II, est claire sur cette question de la condamnation de la peine de mort, la rédaction du Catéchisme n'avait pas évolué et continue

de tolérer la peine capitale en cas « *d'absolue nécessité* ». Le Pape François a plaidé cette année pour une révision de cette rédaction.

Cette prise de position du Vatican fait suite à un long plaidoyer de la FIACAT pour que l'article 2267 du Catéchisme soit modifié pour tenir compte de l'inviolabilité et de la dignité absolues de la personne.

PANEL SUR LA PEINE DE MORT EN AFRIQUE LORS DE LA 60^E SESSION ORDINAIRE DE LA CADHP

Le 9 mai 2017, lors de la 60^e Session ordinaire de la CADHP, le Groupe de travail sur la peine de mort et les exécutions extrajudiciaires en Afrique a organisé un panel sur la peine de mort en partenariat avec la FIACAT, la FIDH et la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Lors de son intervention, le ministre de la Justice du Niger, Amadou Marou, a déclaré que l'abolition de la peine de mort « *est nécessaire et conforme aux constitutions modernes et doit être adoptée* » mais a également signalé que le débat au Niger sera difficile. Pour sa part, la vice-présidente de la

Commission nationale des droits humains a cité les obstacles auxquels les acteurs abolitionnistes sont confrontés, mais a réaffirmé la volonté pour la CNDH de se présenter comme le relais entre la société civile et le gouvernement à cette fin.

Paul Angaman, Président de la FIACAT, a profité de ce panel pour appeler les États membres de l'Union africaine à soutenir le projet de protocole africain à la Charte africaine sur l'abolition de la peine de mort. Le panel a également été l'occasion de mettre en évidence les leviers pour l'abolition de la peine capitale en Afrique.



Journée Mondiale contre la Peine de Mort - ACAT Mali

SENSIBILISER LES FAISEURS
D'OPINION CENTRAFRICAINS
SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

Les 25 et 26 septembre 2017, la FIACAT et l'ACAT RCA ont organisé, en partenariat avec le Groupe de travail sur la peine de mort en Afrique de la CADHP, un atelier de sensibilisation des faiseurs d'opinion centrafricains sur l'abolition de la peine de mort. L'objectif était de développer des arguments centrafricains permettant de sensibiliser l'opinion publique sur le bien-fondé de l'abolition de la peine de mort dans le pays. 28 Chefs coutumiers, Imams, Prêtres, Pasteurs et représentants de la société civile provenant de 11 des 14 préfectures de la RCA ont participé à cet atelier.

Les débats ont notamment porté sur le caractère sacré de la vie dans les traditions centrafricaines, pays du ZO KWE ZO (tout être humain est une personne) et dans l'enseignement des religions monothéistes. Les participants ont également relevé que la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015 portant création de la Cour pénale spéciale et le Code de justice militaire du 7 mars 2017 ne prévoient pas la peine de mort. Aujourd'hui, en RCA, seul un criminel de droit commun peut être condamné à mort.



Les participants ont adopté une Déclaration en fin d'atelier qui encourage le gouvernement à abolir la peine de mort dans la législation pénale centrafricaine.

À la suite de cet atelier, une délégation composée de représentants de la FIACAT, de l'ACAT RCA et du Groupe de travail sur la peine de mort en Afrique de la CADHP a rencontré les autorités centrafricaines pour les inciter à abolir la peine de mort. Les représentants du Ministère de la justice ont reconnu le problème d'harmonisation des textes au niveau national et ont affirmé que la tendance en RCA était d'aller vers l'abolition de la peine de mort ; l'abolition dans le Code pénal sera la dernière étape d'un processus entamé depuis 2015 avec l'adoption de la loi portant création de la Cour pénale spéciale et le Code de justice militaire. La Commission des lois du Parlement a apporté son soutien à l'action de la FIACAT, mais les députés ne souhaitent pas prendre l'initiative de l'abolition de la peine de mort de peur des représailles de la part des populations dans les régions encore contrôlées par les rebellions. Pour les députés rencontrés, la volonté d'abolir la peine de mort en RCA est manifeste, mais il est nécessaire de sensibiliser les parlementaires. Certains députés ont décidé de mettre en place un réseau des parlementaires centrafricains abolitionnistes avec le soutien de l'ACAT RCA.

Une publication a été élaborée par la FIACAT et l'ACAT RCA pour sensibiliser les faiseurs d'opinion et la population au bien-fondé de l'abolition. Le lancement doit avoir lieu au parlement au début de l'année 2018.

LE TCHAD ET LE NIGER S'ENGAGENT À SOUTENIR LE PROJET DE PROTOCOLE
ADDITIONNEL À LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES
PEUPLES SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN AFRIQUE

Le Premier Ministre tchadien, M. Pahimi Padacke Albert, a affirmé à la FIACAT lors d'une mission en décembre 2017 que le Tchad soutiendrait le Protocole. De même, le Ministre de la justice du Niger, M. Amadou Marou, a affirmé devant la CADHP lors de sa 61^e session ordinaire que « le

gouvernement du Niger tout entier est favorable à l'abolition et le Niger soutiendra le projet de protocole africain sur l'abolition de la peine de mort en Afrique et toutes les réformes tendant à révolutionner le continent en matière de protection des droits de l'homme. »

MADAGASCAR CONFIRME SON
ENGAGEMENT POUR L'ABOLITION DE LA
PEINE DE MORT

Depuis des années, la FIACAT et l'ACAT Madagascar se sont mobilisées pour l'abolition de la peine de mort à Madagascar. En 2017, elles ont particulièrement intensifié leur plaidoyer pour que la loi n°2016-053, promulguée le 17 janvier 2017 et autorisant la ratification du deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (OP2), ne reste pas lettre morte, mais marque au contraire l'abolition irréversible de la peine de mort à Madagascar. Une mission de plaidoyer auprès des autorités malgaches a eu lieu en février 2017, au cours de laquelle la FIACAT et l'ACAT ont insisté sur l'importance pour Madagascar de ratifier cet instrument et de

soutenir au niveau de l'UA le projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant sur l'abolition de la peine de mort en Afrique.

De plus, un rapport alternatif de la société civile malgache, coordonné par l'ACAT Madagascar avec le soutien de la FIACAT et du Centre pour les droits civils et politiques (CCPR Centre), a également été présenté au Comité des droits de l'homme en juillet 2017 à l'occasion de l'examen de Madagascar. Ce rapport a notamment mis en exergue l'importance de cette ratification.

Madagascar a ratifié ce Protocole facultatif à l'occasion de la Cérémonie des traités des Nations Unies le 21 septembre 2017. Au cours de cette Cérémonie, Madagascar a également ratifié le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants visant à la prévention de la torture par le monitoring de tous les lieux privatifs de liberté.

III. SOUTIEN AUX ACAT

CAMPAGNE EN FAVEUR DE GERMAIN RUKUKI

Germain Rukuki était salarié de l'ACAT Burundi jusqu'à la radiation de cette dernière par les autorités burundaises fin 2016. Il a été arrêté et détenu arbitrairement au secret pendant 14 jours en juillet 2017 et est détenu à la prison de Ngozi depuis. Il est accusé « *d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat* » et de « *rébellion* » pour avoir collaboré avec l'ACAT Burundi : ces motifs sont souvent utilisés pour condamner à de lourdes peines d'emprisonnement ceux qui ont légitimement usé de leur liberté d'expression et d'association.

La FIACAT et les ACAT se mobilisent depuis son arrestation pour qu'il bénéficie d'un procès équitable par un tribunal indépendant et impartial. En coordination avec d'autres ONG internationales, la FIACAT a saisi les mécanismes des Nations-Unies ainsi que l'Union européenne et ses membres pour obtenir sa libération. La FIACAT a coordonné une action des ACAT afin que les ambassades de leur pays invitent le Burundi à respecter les droits de M. Rukuki. La FIACAT et l'ensemble de son réseau continuent à agir.



L'ACAT RCA SE PROFESSIONNALISE SUR LA GESTION DE PROJETS

Le 23 septembre 2017, la FIACAT a animé une journée de formation pour 40 membres de l'ACAT RCA en provenance de 11 préfectures du pays sur le montage et la gestion de projets. La matinée était consacrée à des exercices pratiques en groupe pour apprendre à élaborer un cadre logique. Les quatre groupes ont ainsi construit des cadres logiques pour des projets visant à lutter contre la prolifération des armes en RCA, plaider pour l'abolition de la peine de mort, de la vindicte populaire et enseigner les droits de l'homme en milieu scolaire.

L'après-midi, l'enseignement a porté sur le montage financier de ces projets. Les ACAT ont construit une partie d'un budget ainsi que les explications de chaque ligne budgétaire pour une meilleure appréhension de la nécessité d'être le plus spécifique possible. La deuxième moitié de l'après-midi a porté sur la gestion financière de projets en se fondant sur le guide de « *Procédures de gestion des projets FIACAT - ACAT* » élaboré par la FIACAT, afin que toutes les ACAT utilisent les mêmes règles de gestion fondées sur les standards des bailleurs internationaux les plus exigeants.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACAT NIGER, MALI ET BURKINA FASO

Dans le cadre de sa mission de renforcement des capacités de ses membres, la FIACAT a organisé en 2017 une formation à destination de trois ACAT d'Afrique de l'Ouest sur la gestion de projets et l'interaction avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme. Une première partie de la formation a consisté en un enseignement théorique et pratique sur les différents mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme au niveau international et au niveau régional.

Cette formation a visé particulièrement ces ACAT en raison du calendrier des Nations Unies prévoyant des examens très prochains de ces trois pays à l'occasion desquels chacune de ces ACAT a pu présenter un rapport. La deuxième partie de la formation a porté quant à elle sur la gestion de projets, du montage à la mise en œuvre de projets. S'en sont suivis des travaux de groupes pour une meilleure assimilation de ces enseignements.

Cette partie de la formation vise notamment à assister les ACAT dans la recherche de financement locaux pour la mise en œuvre de leurs activités.

RENCONTRE DES ACAT EUROPÉENNES

Comme chaque année, les ACAT européennes se sont réunies. L'ensemble des ACAT européennes étaient présentes, regroupant pendant trois jours de travail intense et fraternel 25 membres actifs. Le président de la FIACAT, Paul Angaman, avait tenu à être présent à ce rendez-vous pour se familiariser avec les défis particuliers du terrain européen. La rencontre de Rome avait deux objectifs principaux : une meilleure appréhension du travail de la FIACAT au service des ACAT et de l'action des ACAT africaines ainsi qu'une réflexion de fond sur les ressorts et les leviers de mobilisation des jeunes Européens.

Ce dernier enjeu devra être approfondi dans les années à venir et amener à des actions concrètes pour la sensibilisation des jeunes générations et leur engagement.

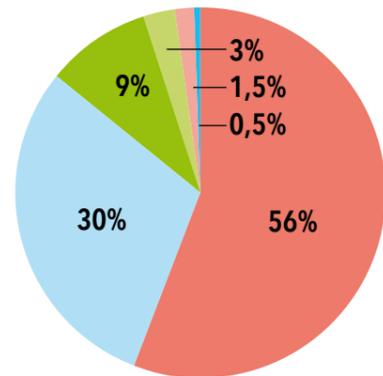


ACAT européennes à Rome

LES FINANCES DE LA FIACAT EN 2017

RESSOURCES

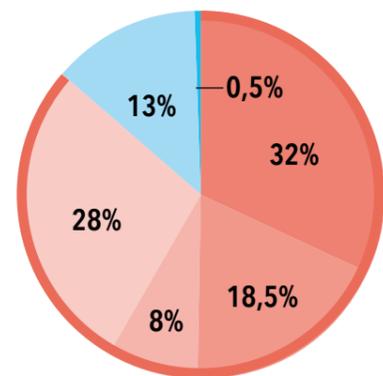
762 736



Subventions et dons dédiés	431 579 €
Reprise de provisions pour les projets financés en 2016	226 992 €
Cotisations des ACAT	66 644 €
Dons non dédiés	23 059 €
Autres ressources	10 179 €
Produits financiers et exceptionnels	4 283 €
Total	762 736 €

EMPLOI

760 195



Programme de lutte contre la détention préventive abusive	245 282 €
Programme pour l'abolition de la peine de mort	141 897 €
Plaidoyer auprès des organisations internationales	61 899 €
Fonds dédiés pour activités 2018	211 248 €
Total projets	660 325 €
Fonctionnement	98 223 €
Charges financières et exceptionnelles	1 647 €
Total	760 195 €

La FIACAT remercie chaleureusement ses donateurs privés qui, de manière régulière, ont soutenu son action en 2017.

La FIACAT remercie vivement les partenaires institutionnels qui, depuis des années, encouragent et soutiennent ses efforts dans la lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort :

- Agence française du développement (AFD)
- Délégation de l'Union européenne auprès de l'Union africaine (Addis-Abeba)
- Délégation de l'Union européenne à Abidjan
- Délégation de l'Union européenne à Monrovia
- Ministère des affaires étrangères du Luxembourg
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Fondation ACAT France
- Tavola Valdese (Italie)
- Missio (Allemagne)
- CCFD-Terre solidaire (France)

**SOUTENEZ
LA FIACAT :
CONTRIBUEZ
À UN MONDE
SANS TORTURE !**

PAR VIREMENT BANCAIRE :

Nom de la banque : BRED - Banque Populaire

Adresse de la banque :

BRED - Agence Paris La Fayette,
74 rue La Fayette
75009 Paris

Titulaire du Compte : FED INTERNATIONALE ACAT,

96 boulevard de la libération, 94300, Vincennes

RIB : 1010 7001 5400 9130 5896 761

Code Swift : BREDFRPPXXX

Code IBAN : FR76 1010 7001 54 00 9130 5896 761

PAR CHÈQUE BANCAIRE :

à l'ordre de : la FIACAT

à adresser à :

FIACAT
96 boulevard de la Libération
94300, Vincennes

Pour la France, selon la loi de finances 2003, la réduction de votre impôt sur le revenu est de 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un reçu vous sera adressé en début d'année.

BUREAU INTERNATIONAL INTERNATIONAL BUREAU



Paul ANGAMAN (Côte d'Ivoire) :
Président, responsable de l'animation des ACAT de l'Afrique de l'Ouest et des relations avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)
President, in charge of relations with the West African ACATs and the ACHPR



Émilie PETITGUYOT (Belgique / Belgium) :
Trésorière et responsable de l'animation du réseau des ACAT européennes
Treasurer, in charge of relations with the European ACATs



Massimo CORTI (Italie / Italy) :
Responsable des relations avec les Églises
In charge of relations with Churches



Claire DORAN (Canada) :
Responsable de l'animation des ACAT des Amériques et d'Asie
in charge of relations with the American and Asian ACATs



Jean-Bernard MARIE (France) :
Responsable des relations avec les Nations Unies et l'Union européenne
In charge of relations with the United Nations and the European Union



Jean-Daniel VIGNY (Suisse / Switzerland) :
Responsable des programmes de la FIACAT et des relations avec le Conseil de l'Europe
In charge of FIACAT Programmes and the relations with the Council of Europe



Michel KALEMBA (RDC / DRC) :
Responsable de l'animation des ACAT de l'Afrique centrale et Madagascar
In charge of relations with the Central African and Madagascar ACATs



Benoit THERY (France) :
Conseiller financier et ressources humaines auprès du Bureau international
Financial and Human Resources Advisor to the International Bureau

SECRETARIAT SECRETARIAT



Sabrina BIGNIER (Paris) :
Directrice exécutive
Executive Director



Guillaume COLIN (Paris) :
Directeur exécutif adjoint chargé de la coordination des programmes
Deputy Executive Director in charge of coordinating programmes



Lionel GRASSY (Bruxelles / Brussels) :
Directeur du bureau de la FIACAT auprès de l'UE chargé de la coordination du plaidoyer
Director of FIACAT's EU bureau in charge of coordinating advocacy



Marie SALPHATI (Genève / Geneva) :
Représentante auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe
Permanent Representative to the United Nations and the Council of Europe



Lauren THIEBAUD (Paris) :
Chargé de mission administrative et financière
Administrative and financial Office



Mahamadou DIOP (Paris) :
Assistant comptable
Assistant accountant

STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES INTERN AND VOLUNTEERS

La FIACAT remercie les stagiaires, Tiphaine Mathieu et Robin Van Duffel et les bénévoles qui collaborent depuis des années avec elle et lui permettent de mener à bien ses missions.

FIACAT wishes to thank the interns, Tiphaine Mathieu et Robin Van Duffel and the volunteers who have been working with us for years, and who have made our achievements possible.

AFRIQUE/AFRICA

ACAT BÉNIN
03 BP 0394
Cotonou - Bénin
acat_coordbenin@yahoo.fr

ACAT BURKINA FASO
02 BP 5093
Ouagadougou 02 - Burkina-Faso
acatburkina@gmail.com

ACAT BURUNDI
acatburundi@gmail.com

**ACAT CENTRAFRIQUE /
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC**
BP 527
Bangui - République Centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT CONGO
B.P 15.307
1328, rue Mairou Ouenzé
Brazzaville - Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT CÔTE D'IVOIRE
S/c Caritas - 01 BP 2590
Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
acat_ci2230@yahoo.fr

ACAT GHANA / GHANA*
Po Box 532
Ho, VR - Ghana
acatghana@yahoo.com

ACAT LIBÉRIA
Gballasuah, Tubmanburg,
Bomi County - Libéria
acatliberiamail@gmail.com

ACAT MALI
BP 298
Paroisse Catholique de Bamako
Bamako - Mali
sdacatmali@yahoo.fr

**ACAT RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU
CONGO / DEMOCRATIC
REPUBLIC OF CONGO**
C/o RODHECIC /CEPAS,
BP 3375 Kinshasa
République Démocratique du Congo
acatrdc2013@gmail.com

ACAT MADAGASCAR
Lot III U 152 T Bis X,
Anjanakilahy Anosizato-Est I,
Antananarivo 101 - Madagascar
acatmadagascar@gmail.com

ACAT NIGER*
s/c Alfari Balma
BP 13331
Niamey - Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT SÉNÉGAL
Paroisse universitaire St-Dominique
Km4, B.P: 5098 Dakar-Fann - Sénégal
acatsenegal@gmail.com

ACAT TCHAD / CHAD
BP 2231
N'Djamena - Tchad
acatchad2017@gmail.com

ACAT TOGO
Avédji Carrefour Limousine
Immeuble MA.GE.COP
Lomé - Togo
acattogo@yahoo.fr

AMÉRIQUES/ AMERICAS

ACAT BRÉSIL / BRASIL
Praça Clovis Bevilacqua, 351, sala 701
01018-001 Sao Paulo SP - Brésil
acatbrasil.international@gmail.com

ACAT CANADA
2715, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
Montreal (Qc) H3T 1B6 - Canada
acat@acatcanada.org

ACAT ETATS-UNIS / USA
P.O. Box 314
Pleasant Hill, TN 38578-0314
Etats-Unis
debholbrk@gmail.com

ASIE/ ASIA

ACAT PHILIPPINES*
Our Lady of Fatima Parish
37 Cordillera Street
Quezon City, Manilla - Philippines
tony_villasor@yahoo.com

EUROPE/EUROPE

ACAT ALLEMAGNE / GERMANY
Postfach 1114
D-59331 Lüdinghausen - Allemagne
acat.ev@t-online.de

ACAT BELGIQUE / BELGIUM
Rue Brogniez 44 Anderlecht - Belgique
acat.belgique@gmail.com

**ACAT ESPAGNE-CATALOGNE /
SPAIN-CATALONIA**
c/ Angli 55
08017 Barcelona - Espagne
acat@pangea.org

ACAT FRANCE
7 rue Georges Lardennois
F- 75019 Paris - France
acat@acatfrance.fr

ACAT ITALIE / ITALY
Via della Traspontina 15
00193 Roma - Italie
acatitalia@yahoo.it
posta@acatitalia.it

ACAT LUXEMBOURG
5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
contact@acat.lu

**ACAT RÉPUBLIQUE TCHÈQUE /
CZECH REPUBLIC ***
Pohorelec 26,
CZ-118 00 Praha - République tchèque
acatpraha@seznam.cz

ACAT ROYAUME UNI / UK
c/o 6 Coleridge Road
Ottery St Mary
East Devon, EX11 1TD - Royaume Uni
uk.acat@gmail.com

ACAT SUISSE / SWITZERLAND
Speichergasse 20
Case Postale
CH- 3001 Berne - Suisse
info@acat.ch

ACAT SUÈDE / SWEDEN
Box 64
12522 Älvsjö Stockholm - Suède
acatsweden@yahoo.fr

* ACAT en cours d'affiliation / ACAT not yet affiliated